

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 27 août 2018

Le lundi 27 août 2018, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 6 août 2018 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents : Jean-Paul FANET- Annick DELFARRIEL - Pierre SCHMIT - Marc BENICHON- André LECLAIRE - Pascal GUEGAN - Abdelaziz BALADI - Jessica PIERRE - Jean-François MORLAY - Sophie LE PIFRE - Céline BLANLOT - Jacques FRICKER - Anne GOURLIN - Eric JAMES formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Roger HUET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Daniel VINCENT donne pouvoir à Pierre SCHMIT
Emmanuelle JARDIN-PAYET donne pouvoir à Annick DELFARRIEL
Martine CUSSY donne pouvoir à Jean-Paul FANET
Gilbert TALMAR donne pouvoir à Marc BENICHON
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Sophie LE PIFRE
Laurence DUPONT donne pouvoir à Céline BLANLOT
Michel TOURNIER donne pouvoir à Jacques FRICKER

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 2 juillet 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 2 juillet 2018.

2°) Attribution du marché pour « la préparation, la fourniture et la livraison en liaison froide de plats cuisinés pour la restauration scolaire d'Hermanville-sur-Mer ».

Monsieur le Maire rappelle que suite au conseil de juin 2018, il a lancé une procédure de consultation adaptée pour le marché pour la préparation, la fourniture, et la livraison en liaison froide des plats cuisinés pour la restauration scolaire d'Hermanville-sur-Mer.

Les principales caractéristiques de ce marché sont :

- Marché de 3 ans

Le repas sera constitué de 5 composantes :

- 1 entrée : crudité, légumes ou fruits, légumes cuits, soupe, charcuterie
- 1 plat protidique : viande d'origine française, poisson, œufs
- 1 légume sans OGM : légumes verts, légumes secs, autres légumes, féculents ou céréales
- 1 laitage : fromage ou yaourt ou lait fermenté
- 1 dessert : fruit frais entier ou en salade, fruit cuit, au sirop, pâtisserie, sorbet, dessert lacté, glace.
- pain et serviette

Il sera établi un programme des repas un mois à l'avance en partenariat avec la commune. Le prestataire devra proposer plusieurs choix dans les entrées, plats protidiques et les légumes et la commune pourra conserver deux choix dans les entrées, plats protidiques et légumes à chaque repas. De plus, il pourra y avoir des spécificités liées à la religion (ex : repas sans porc) ou liées à des allergies (menu établi en partenariat avec le diététicien de l'entreprise et dans le cadre d'un P.A.I).

Une fois par semaine, le menu sera établi exclusivement avec des aliments bio.

Autant que possible, la commune souhaite privilégier :

- des produits locaux ou régionaux
- des légumes de saison au fil de l'année scolaire
- des produits issus de l'agriculture biologique
- du pain non surgelé et artisanal

Suite à la consultation, 15 entreprises ont consulté le dossier, 4 ont retiré le dossier de consultations des entreprises et 2 ont remis une offre.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie les 8 et 23 août 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à la société API RESTAURATION pour un montant de 195 264 euros HT soit 206 003.52€ TTC.
 - Prix du repas classique : 2.22€ HT soit 2.34€ TTC
 - Prix du repas bio : 2.38€ HT soit 2.51€ TTC

3°) Transfert de la compétence « Energies Renouvelables » au SDEC ENERGIE

Vu les statuts du SDEC ENERGIE ratifié par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016 ;

Vu l'article 3.8 de ces statuts, portant sur la compétence optionnelle « énergies renouvelables » qui habilite le SDEC ENERGIE pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence à aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter, toutes installations de nature à permettre la production d'électricité ;

Vu la délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 12 décembre 2016 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « énergies renouvelables » ;

Vu le souhait exprimé par la commune de produire de l'électricité à partir d'énergie renouvelable par l'implantation de toitures photovoltaïques sur son patrimoine bâti ;

Considérant :

- qu'en application des dispositions de l'article 3.8 des statuts du SDEC ENERGIE, le transfert de la compétence « énergies renouvelables » suppose les délibérations concordantes du Comité Syndical et de l'organe délibérant du membre ;
- que le SDEC ENERGIE, par une délibération du 12 décembre 2016, a conditionné la mise en œuvre de la compétence à l'approbation sans réserve, des conditions techniques, administratives et financières approuvées par le comité syndical du SDEC ENERGIE et annexées à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « énergies renouvelables » au SDEC ENERGIE pour la mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel d'HERMANVILLE SUR MER.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « énergies renouvelables » telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDEC ENERGIE dans sa délibération du 12 décembre 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « énergies renouvelables » et à la mise en œuvre du projet.

4°) Pôle enfance jeunesse et socio-culturel – prestations complémentaires

Par délibération du 22 mai 2018, le conseil municipal attribuait le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet DHD BILLARD DURAND. Dans la proposition du cabinet figurait outre le marché trois prestations complémentaires :

1. Diagnostic acoustique du site : 1 080.00€ HT (cotraitant ORFEA Acoustique) soit 1 296.00€ TTC.
2. Etudes spécifiques photovoltaïques et assistance à l'obtention de subventions : 4 925.00 € HT soit 5 910.00 € TTC (cotraitant BET ROPTIN devenu RESO).
3. Dossier de subvention et obtention du label environnemental et énergétique : 1 600.00 € HT soit 1 920.00 € TTC (cotraitant BET BABIN).

Au regard de l'avancement du dossier, il est souhaitable d'opter pour les missions complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer les trois prestations complémentaires présentées ci-dessus pour un montant total de 7 605.00 € HT soit 9126 € TTC.

5°) Contrat de territoire avec le Conseil Départemental – signature des avenants n° 1 et avenant n°2.

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Vu le portrait de territoire établi et présenté par les services du Conseil départemental et validé par la Communauté de communes,

Considérant la signature du contrat de territoire 2017-2021 le 28 novembre 2017,

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant au contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants n°1 et N° 2 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
- **SOLLICITE** une aide financière du Conseil Départemental pour les projets suivants à intégrer au contrat de territoire, au titre de l'année 2019 :
 - ✓ Construction d'un pôle enfance jeunesse et socio-culturel
Montant de la subvention demandée : 300 000€

6°) Informations du maire, des maires-adjoints et conseillers délégués

Pôle enfance jeunesse et socioculturel : le permis de construire a été déposé le lundi 30 juillet 2018. Il est en cours d'instruction et a déjà reçu un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France.

Paroisse : Le Père François QUILLET a adressé à la commune deux lettres de remerciements pour les travaux de remise en état des radiateurs du chauffage de l'Eglise d'Hermanville-Sur-Mer et la création d'un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la Chapelle.

Travaux écoles : Durant la saison les services techniques ont engagé des travaux à l'école : rénovation des peintures de la cour de l'école élémentaire, réfection des sanitaires du bâtiment préfabriqué, remplacement d'une porte sécurisée, poursuite des travaux de sécurisation Vigipirate et d'accessibilité, travaux d'entretien suite aux demandes des enseignants.

Terrain de l'ancienne salle polyvalente : l'architecte devrait présenter le projet définitif courant septembre.

Travaux de voirie : EUROVIA réalise les travaux de voirie sur le territoire de la commune notamment Grande rue, rue du Château d'eau, rue du Bac du Port, chemin aux Romains, Chemin des Hautes Sentes.

CLSH : Madame le Maire-adjoint chargée de l'enfance et la jeunesse indique que le centre de loisirs a connu une fréquentation correcte cet été avec une moyenne de 40 enfants par jour. Néanmoins il y a eu une baisse par rapport à l'année dernière suite à la perte de financement des bourses du Conseil départemental. Le point positif est que le centre a connu une hausse de la fréquentation des 3/5 ans. L'équipe des animateurs a fait preuve de dynamisme. Les parents sont satisfaits de l'organisation du centre. La direction du centre regrette un point : le manque d'anticipation des inscriptions.

Rentrée scolaire : pot de rentrée scolaire le vendredi 31 août 2018 à 11h30.

Animations estivales : Beau succès des différentes animations proposées : sportives, culturelles, fêtes des associations, fête des doris, Fête du modélisme, foire aux greniers avec comme point d'orgue les concerts de l'Académie musicale internationale de la Côte de Nacre. Monsieur le Maire remercie les services techniques et plus particulièrement Claude LE GOUPIL, directeur des services techniques pour leur implication dans l'organisation des manifestations.

7°) Questions orales

Aucune question orale

Fin du conseil : 20h10

Prochain conseil : Lundi 10 septembre 2018 à 19h30.